

MUNICIPALITÉ MENZEL ABDERRAHMAN

INVENTAIRE ET ANALYSE, DANS UNE PERSPECTIVE GENRE, DES SERVICES MUNICIPAUX FOURNIS PAR LES COMMUNES PARTENAIRES DU PROGRAMME POUR UN LEADERSHIP MUNICIPAL INCLUSIF EN TUNISIE

Tunis 2020

Le PLMI œuvre au renforcement des capacités de huit communes en matière de livraison de services inclusifs et sexo-spécifiques : Aïn Sobh-Nadhour, El Marja, Fondouk Jedid-Seltène , Hammam Chatt, Menzel Abderrahman, Nabeul, Sidi Bourouis et Tabarka.

L'accompagnement fourni vise aussi bien les conseils et administrations municipaux que les organisations locales de la société civile, en particulier les organisations de femmes.

L'appui du PLMI inclut une assistance technique et financière au développement de services municipaux sexo-spécifiques, y compris par le biais de projets pilotes, en collaboration avec les femmes et/ou organisations de femmes.



Municipalité Menzel Abderrahman

**INVENTAIRE ET ANALYSE, DANS UNE
PERSPECTIVE GENRE, DES SERVICES
MUNICIPAUX FOURNIS PAR LES
COMMUNES PARTENAIRES DU
PROGRAMME POUR UN LEADERSHIP
MUNICIPAL INCLUSIF EN TUNISIE**

Tunis 2020

ABREVIATIONS

AMC Affaires mondiales Canada

CCL Code des collectivités locales

CILG-VNG International Centre international de développement pour la gouvernance locale innovante

CNP-EGAL Comité national pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion des affaires locales

CPSC Caisse des prêts et de soutien aux collectivités locales

ESC Équipements socio-collectifs

FCM Fédération canadienne des municipalités

FNVT Fédération nationale des villes tunisiennes

HLM Habitations à loyer modéré

PIC Programmes d'investissements communaux

PLMI Programme « Pour un leadership municipal inclusif en Tunisie »

TABLE DES MATIERES

Introduction	7
1. Cadre général et objectifs de l'inventaire	9
1.1. Cadre général	9
1.2. Objectifs de l'inventaire	10
2. Méthodologie	11
2.1. Approche juridique : La notion de service public dans le CCL	12
2.2. Évaluation de l'accessibilité des femmes aux services municipaux	12
2.2.1. Sur la notion de genre	12
2.2.2. Sur la notion d'usager.e du service municipal	14
2.2.3. Évaluation des services municipaux	14
2.3. Approche opérationnelle	15
3. Constats et recommandations	17
3.1. Services municipaux	17
3.1.1. Constats	17
3.1.2. Recommandations	21
3.2. Équipements socio-collectifs	22
3.2.1. Constats	22
3.2.2. Recommandations	23
3.3. Équipements socio-économiques	23
3.3.1. Constats	23
3.3.2. Recommandations	24
3.4. Jardins, espaces verts et places	24
3.4.1. Constats	24
3.4.2. Recommandations	25
Conclusion	26
Bibliographie	27
Tableau d'inventaire	28

INTRODUCTION

La Constitution tunisienne adoptée en 2014 a consacré le principe de la décentralisation et de la libre administration par les collectivités locales de leur territoire. Celles-ci, qu'elles soient communes, régions ou districts, sont appelées à jouer un rôle central et à gagner en importance en tant que producteur et gestionnaire de services et d'équipements publics ainsi qu'en tant que courroie de transmission et d'interprétation des besoins et aspirations des citoyens.

Or, l'opérationnalisation progressive de la décentralisation s'accompagne, dans le cas de près de 200 communes, de l'intégration de nouveaux territoires - en application de la décision de communalisation intégrale du territoire national. Les nouveaux besoins créés par cette décision et ses applications appellent à questionner avec acuité la qualité et le nombre de services municipaux fournis par la commune, les espaces publics sous sa responsabilité, même partagée, la couverture actuelle des territoires en matière d'équipements socio-collectifs (ESC), les développements et ajustements à apporter aux modes de programmation des équipements, la mobilisation et l'optimisation des ressources financières et l'harmonisation des mécanismes de financement des collectivités locales à la lumière des directives de planification sectorielle qui orientent les ministères vers la programmation d'équipements publics dans le cadre du budget de l'État.

La planification communale est, quant à elle, coordonnée par la Caisse des prêts et de soutien aux collectivités locales (CPSCL) qui conduit le processus d'élaboration des Programmes d'investissements communaux (PIC) en prenant appui sur un diagnostic territorial et financier participatif et inclusif envers les besoins spécifiques des différents groupes de la société.

Comme le souligne la Note d'orientation sur la programmation des équipements socio-collectifs, élaborée à Tunis par le Centre international de développement pour la gouvernance locale innovante (CILG-VNG International) et la CPSCL en appui au Ministère des affaires locales et de l'environnement (MALE), en 2018, les programmes annuels d'investissement (PAI), base annuelle des PIC, ont faiblement intégré les ESC et vont se heurter dès 2020 à l'entrée en vigueur des réformes de la décentralisation et de l'urbanisme à travers l'application pleine des Codes des collectivités locales (CCL) et de l'urbanisme. Il va sans dire que cette période impliquera des mutations profondes dans la réalisation et la gestion des ESC, toutes phases incluses.

Par ailleurs, la nouvelle Constitution prévoit l'obligation pour l'État de veiller à garantir la représentativité des femmes et la parité hommes/femmes dans les assemblées élues. C'est dans ce contexte que le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et des Seniors (MFFES), en application au décret n°2016-626, paru le 25 mai 2016, a mis en place un « Conseil des pairs » (dont les membres représentent différents ministères

et la société civile) en vue d'intégrer l'approche genre dans « la planification, la programmation, l'évaluation et le budget afin d'éliminer toutes les formes de discrimination entre les femmes et les hommes et de concrétiser l'égalité des droits et devoirs entre eux » (décret n°2016-626). Ce Conseil des pairs œuvre pour l'élaboration et le suivi de l'exécution d'un plan national de l'approche genre.

Or, malgré ces nouveaux dispositifs, l'implication des femmes dans le travail des communes portant sur l'élaboration et/ou l'évaluation des services demeure très peu documentée.

Dans ce contexte, le recours à l'inventaire des services municipaux s'est imposé comme première phase d'état des lieux pouvant renseigner sur le degré d'implication des femmes dans la vie communale et la prise en compte de leurs besoins dans l'élaboration et l'accès aux services fournis par les communes tunisiennes. Le présent document qui concerne la commune Menzel Abderrahman, s'insère dans le cadre d'un inventaire plus global incluant les huit communes partenaires du Programme pour un leadership municipal inclusif (PLMI).

I. Cadre général et objectifs de l'inventaire

1.1. Cadre général

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) et CILG-VNG International ont convenu de mettre en œuvre le PLMI, avec l'appui des Affaires mondiales Canada (AMC).

Le PLMI s'est fixé comme priorité l'institutionnalisation de l'intégration du genre dans la gestion des affaires locales au sein de la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT) et des instances nationales et ce à travers le Comité national pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion des affaires locales (CNP-EGAL).

Les diverses interventions ont érigé comme élément fondamental, et pilier de l'action, cette priorité qui est intégrée au renforcement de capacités des intervenants clés afin de développer des outils genrés et de documenter les bonnes pratiques et leçons apprises duplicables et partageables.

D'une durée de 40 mois (2018-2022), le PLMI a pour objectif d'assurer aux citoyennes et femmes leaders (élues et porteuses de changement) plus d'influence dans la gestion des affaires locales en Tunisie. Pour ce faire, le PLMI œuvre au renforcement des capacités de huit communes du Nord en matière de livraison de services inclusifs et sexo-spécifiques et ce au profit des conseils municipaux, des administrations communales ainsi que des organisations de la société civile, en particulier les organisations de femmes. Le PLMI appuie les communes suivantes :

- Ain Sobh-Nadhour – Gouvernorat de Jendouba ;
- El Marja – Gouvernorat du Kef ;
- Fondouk Jedid-Seltène – Gouvernorat de Nabeul ;
- Hammam Chatt – Gouvernorat de Ben Arous ;
- Menzel Abderrahman – Gouvernorat de Bizerte ;
- Nabeul – Gouvernorat de Nabeul ;
- Sidi Bourouis – Gouvernorat de Siliana ;
- Tabarka – Gouvernorat de Jendouba.

Des projets pilotes municipaux sensibles au genre/aux besoins des femmes, en partenariat avec les acteurs associatifs locaux, seront mis en œuvre dans le cadre de ce programme afin de :

- Mieux répondre aux besoins et attentes des citoyennes ;
- Améliorer la confiance des citoyennes et citoyens envers leurs institutions locales ;
- Renforcer les partenariats entre la commune et les organisations communautaires et privées à l'échelle locale ;
- Capitaliser et diffuser les leçons tirées et bonnes pratiques en matière de gouvernance locale participative et inclusive, notamment en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

1.2. Objectifs de l'inventaire

C'est dans ce cadre que s'inscrit le présent inventaire visant à :

- Définir la notion de service municipal ;
- Rendre compte du mandat général des communes en Tunisie en termes de livraison de services (i.e. en référant à la loi) ;
- Recenser les services municipaux fournis par la commune Menzel Abderrahman partenaire du PLMI ;
- Analyser, dans une perspective genre, les dits services municipaux fournis par la commune ciblée ;
- Collecter et élaborer des recommandations susceptibles de renforcer l'intégration du genre dans les services municipaux fournis par la commune Menzel Abderrahman.

2. Méthodologie

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de ce travail est un modèle de processus. Le processus est ici défini comme un ensemble d'activités inter-reliées et menées dans le but d'identifier des recommandations opérationnelles prenant en compte les besoins spécifiques des femmes dans la commune. Pour la récolte de données relatives à notre question, nous avons procédé par une enquête qualitative qui s'est déroulée dans les locaux de Menzel Abderrahman.

La visite à la municipalité a eu lieu le 27 septembre 2019 et a consisté en entretiens avec les six personnes suivantes, deux fonctionnaires et quatre élues :

- Marwa Dridi, mairesse de la commune.
- Mouna Mejri, professeur d'arabe, présidente de la commission des affaires sociales, membre des commissions « Femme et famille » et « Egalité des chances ».
- Wided El Touji, responsable du service des affaires économiques.
- Sanaa Hacheni, conseillère municipale et présidente de la commission financière et économique et du suivi de la gestion.
- Amir Rtiba, expert technique, responsable du service technique.
- Mahjoub Bousandal, président de la commission des travaux et de l'urbanisme et conseiller municipal.

L'objectif des interviews était d'une part d'identifier les différentes dimensions de la vie communale, de l'existence et l'accessibilité des services offerts, et d'autre part comprendre les caractéristiques et les causes qui définissent le degré de participation des femmes à la vie communale et la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans l'élaboration des services. L'atelier de restitution s'est tenu le 12 décembre 2019 à la maison de culture de Menzel Abderrahman et a enregistré la participation de 27 représentant(e)s du conseil municipal, de l'administration communale, du commissariat régional du MFES et de la société civile.

L'objet étant de discuter des constats et recommandations formulés suite à la première phase de l'enquête et de collecter les recommandations formulées par les différent.e.s intervenant.e.s en vue de les intégrer. Le processus est alors défini à travers la combinaison de constats observables à un ensemble d'intentions spécifiques. Nous avons opté pour la recherche qualitative car elle a pour objectif de « comprendre un phénomène » selon la perspective des sujets ; les observations sont décrites principalement sous forme narrative » (Fortin, 1996, p. 368). Ce sont les sujets étudiés qui possèdent des connaissances et des savoirs liés à leurs expériences. Leur point de vue est donc essentiel.

Les services municipaux sont placés sous l'autorité du/de la maire.sse et sont dirigés par le secrétaire général de la mairie. Ils relèvent en général des services de proximité offerts aux habitant.e.s de la commune pour pourvoir à leurs besoins de citoyen.ne.s.

Les services offerts varient d'une mairie à une autre selon l'ancienneté de la fondation, le nombre d'habitant.e.s et la dotation financière. Ils sont notamment évoqués dans l'article 241 du CCL qui stipule que « *le conseil municipal contribue à l'organisation des activités de la vie sociale, culturelle, sportive et environnementale de la municipalité à travers les services municipaux et les organisations et associations qui travaillent dans les secteurs susmentionnés.* »

2.1. Approche juridique: La notion de service public dans le CCL

C'est l'étude du CCL, dans ses articles énumérés de 200 à 244, qui nous permet de définir les champs, territoires, espaces publics, ESC et services relevant de l'action municipale et destinés aux habitant.e.s et usager.e.s.

Ainsi, sont considérés comme biens affectés à l'utilisation directe par le public, de manière non exhaustive :

- les avenues et les rues ;
- les places publiques ;
- les jardins publics ;
- les routes publiques ainsi que leurs dépendances, sauf les routes classées nationales et les autoroutes ;
- tous les biens que la loi désigne comme tels.

L'article 60 considère pour sa part comme relevant du domaine public local et « comme des biens affectés à l'utilisation directe par le public, les places publiques et les jardins publics ».

Notre approche genrée dans l'évaluation de l'accès aux services et de la jouissance des dits services s'appuiera donc sur l'article 75 relatif à la gestion des services publics locaux et stipulant qu'elle obéit aux principes suivants :

- l'égalité entre les usager.e.s et co-contractants du service public ;
- la continuité des prestations ;
- l'adaptabilité ;
- le développement durable ;
- la transparence ;

- la redevabilité ;
- la neutralité ;
- l'intégrité ;
- l'efficacité et la protection des derniers publics ;
- la gouvernance ouverte (Open Gov).

En dehors de la prestation de services [municipaux] et d'équipements de proximité, considérés en vertu de l'article 235 comme relevant des « attributions propres de la commune », nous porterons une attention particulière aux commissions permanentes couvrant obligatoirement les domaines suivants en vertu de l'article 210 :

- les affaires de la femme et de la famille ;
- l'égalité entre les personnes et l'égalité des chances entre les sexes.

Nous veillerons de même à intégrer le droit d'accès à l'information en vertu de l'article 76 sur supports matériels et dématérialisés de natures différentes en application de la loi organique 2016-22, du 24 mars 2016, relative au droit d'accès à l'information.

Les attributions propres de la commune consistant notamment en la prestation de services et d'équipements de proximité, les services publics locaux, que créent et gèrent la municipalité. Celle-ci partage de même certaines attributions, énumérées dans l'article 243, l'autorité centrale.

En matière d'établissements sanitaires et éducatifs, le transfert d'attributions sera mentionné sans pour autant entrer dans la programmation sensible au genre, mais uniquement en termes d'accessibilité et de besoins exprimés.

2.2. Évaluation de l'accessibilité des femmes aux services municipaux

2.2.1. Sur la notion de genre

La notion de genre ne signifie pas uniquement que les femmes soient façonnées en tant que telles par le biais de processus socioculturels ; elle comprend également que les hommes le sont aussi. Cette notion ne nie pas non plus l'existence d'une prédisposition biologique contribuant à l'adoption de comportements et à l'établissement des traits de caractère, mais elle expose que la manière dont les personnes sont modelées par la culture, sur la base de cette prédisposition biologique, joue un rôle déterminant dans ce que, dans une société donnée et dans un temps donné, les hommes et les femmes sont, peuvent se permettre d'être, de faire et de réaliser, tout comme cela influe sur leurs aspirations et l'image qu'ils ont d'eux/elles-mêmes.

Pour Butler (2006), le genre se réalise jour après jour à travers les normes et les contraintes et c'est de cette répétition quotidienne qu'il tire son apparente stabilité, cohérence et naturalité qui sert ainsi de base au cadre social hétéro-normatif et hétéro-sexiste.

Proclamer et édicter légalement l'égalité entre les femmes et les hommes ne débouche pas sur une concrétisation de cette égalité. Même la régulation légale et pratique de l'égalité des chances n'implique pas que l'égalité va se réaliser. Il y a toujours un gouffre entre l'égalité de droit et l'égalité de fait.

Une égalité des femmes et des hommes dans la pratique devrait s'accompagner d'une égalité, et d'une équité, en termes de visibilité et de participation des deux sexes dans la sphère privée et dans la sphère publique. L'égalité des sexes ne signifie pas que

« les femmes doivent devenir des hommes » mais bien que les femmes doivent jouir des mêmes opportunités et possibilités que les hommes, et que cette fin n'implique pas qu'elles doivent toujours se comporter en fonction de la norme masculine.

Enfin, les femmes – en tant qu'usagères du service municipal – ne constituent pas un groupe homogène ; la notion de genre prend ici en compte le principe d'inter-sectionnalité qui reconnaît que la discrimination des femmes tient à plusieurs facteurs : le sexe, l'âge, le statut marital, la situation économique et géographique etc.

2.2.2. Sur la notion d'usager.e du service municipal

L'usager.e est défini comme celui/celle « qui a un droit réel d'usage » ou une « personne qui utilise un service public, le domaine public » (Bordone, 2003). L'intérêt pour les femmes en tant qu'usager.e.s se justifie par l'effet des rapports sociaux de sexe sur les possibilités d'accès aux services et partant sur l'égalité entre les citoyen.ne.s en termes d'exercice de leurs droits.

Il n'existe quasiment pas de travaux tunisiens qui s'appuient sur des observations in situ des interactions entre usager.e.s des services publics et les agents qui sont responsables de la mise en œuvre des politiques publiques. Cette approche est pourtant devenue prédominante avec le concept de « relation de service » forgé par E. Goffman (1968) qui la définit comme une relation à trois pôles : « les relations de service sont des relations qui se nouent entre des individus, à l'occasion d'une prestation de service, délivrée par les uns (A) à l'intention des autres (B) à propos d'un problème ou d'une réalité (C) sur laquelle on demande à (A) d'intervenir ».

L'intérêt de cette approche, privilégiant les observations ethnographiques, réside dans ce qu'elle permet de dépasser le simple constat d'inégalités d'accès attestées par des données statistiques, pour permettre de saisir les contraintes institutionnelles pesant sur le travail des agents en contact avec le public et de mettre au jour les rapports de domination qui s'installent lorsqu'on a affaire à des citoyen.ne.s/usager.e.s jugé.e.s difficiles.

2.2.3. Évaluation des services municipaux

La participation des usager.e.s dans l'évaluation des services publics à travers les enquêtes de satisfaction s'impose pour mieux cibler ces politiques. Or, comme le souligne Siblot (2005), c'est le/la citoyen.ne

standard qui est pris.e en compte comme étalon dans les enquêtes sur la satisfaction des usager.e.s de l'administration. Les populations défavorisées sont exclues du fait de certaines spécificités, à savoir leur relation de prise en charge avec les institutions et leur mode de vie marginal qui les rend inaccessibles par des procédés d'enquête standard (Siblot 2005).

Si l'on considère l'accessibilité des citoyennes et des citoyens aux services municipaux et la prise en compte des besoins spécifiques des femmes comme l'un des piliers des politiques publiques menées et promues par l'État, l'on accepte par là même le recours aux méthodes et outils d'évaluation des politiques, nommée aussi recherche évaluative se caractérisant par « le recours aux méthodes de recherche des sciences sociales pour apprécier les effets des politiques vues comme des processus d'action spécifiques » (Suchman 1967).

Il s'agit ici d'évaluer :

- les moyens ; en s'assurant que les moyens prévus ont été mis en place dans l'espace et dans le temps (intégration préalable des besoins) ;
- la réalisation : apprécier quels ont été les résultats immédiats de l'activité productrice de l'administration (évaluation du service tel qu'il est offert).

Pour les communes de fondation ancienne, l'évaluation sera de type « ex-post » et consistera en un bilan des services, aménagements et équipements déjà existants et fonctionnels. Il s'agit d'évaluer la prise en compte des réalités et besoins différents des femmes et des hommes dans les services, aménagements et équipements, dans une optique de réduction des inégalités et d'optimisation de l'offre de services à la population.

Il s'agit de produire une information révélatrice de la réalité des femmes, de leur fréquentation des espaces, lieux aménagés et équipements, de l'accessibilité, de la mobilité, de la sécurité de leur personne et de la préservation de leur intégrité physique et morale.

2.3. Approche opérationnelle

Le CCL est susceptible d'interprétations diverses au cas par cas. La situation des communes tunisiennes et les grandes différences d'échelle, de nombre d'habitant.e.s et de revenus existant entre-elles ont rendu inéluctable la production d'une grande variété dans les organigrammes des services municipaux offerts aux citoyen.ne.s.

Au niveau des applications et de la traduction des dispositions réglementaires, nous nous intéresserons aux catégories suivantes :

A. Services municipaux proprement dits comprenant d'une manière générale les structures administratives municipales suivantes (liste non exhaustive) accessibles au public :

Secrétariat général de la Mairie

- Service des affaires sociales et culturelles

- Bureau d'ordre
- Section de la réglementation
- Police municipale (rattachée à la Direction générale de la Sécurité publique)
- Bureau de coordination entre les services et les citoyen.ne.s

Direction des affaires administratives générales

Direction financière et des personnels

- Service impôts et taxes (recette municipale)

Direction des travaux

- Service d'entretien et de gestion des biens municipaux

Direction de l'aménagement urbain

- Service de l'aménagement et des études urbaines

Direction/service de l'État Civil, des Élections (bureau mis à disposition de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Élections (ISIE) et géré par les employé.e.s de cette instance), **des décès et de la tenue à jour des concessions dans les cimetières**

- Service de l'accueil du public et des renseignements d'ordre général
- Accès à l'information (affichage)

B. Les équipements socio-collectifs qui comprennent les équipements sportifs, culturels et de jeunesse.

C. Les équipements socio-économiques qui comprennent les marchés municipaux couverts et les aires aménagées à cet effet.

D. Les jardins et places publics.

3. Constats et recommandations

3.1. Services municipaux

3.1.1. Constats

Menzel Abderrahman est une municipalité créée en 1960 et totalisant en 2014 19 078 habitant.e.s.

Le bureau d'ordre jouit d'une certaine estime de par l'évaluation positive dont il a été l'objet. Le service comprend la gestion des courriers entrants et sortants et leurs inscriptions manuelles sur deux registres. Le service n'est pas informatisé. La numérisation et l'application d'un système intranet pour rassembler et donner accès aux P.V. des réunions des commissions sont évoquées comme actions futures. Il n'existe pas de sièges à l'intérieur du bureau mais des chaises dans le grand hall, situé en face du bureau. Les toilettes ne sont pas différenciées ; l'accès est partagé entre le personnel et les visiteuses/visiteurs.

Le responsable du bureau aide les personnes analphabètes à remplir leurs fiches et prend en considération l'état des personnes âgées ou de toute personne vulnérable ou désorientée. Cet employé est de même chargé de procéder à l'archivage des P.V. des réunions des différentes commissions et de la répartition des courriers et demandes entre les services compétents. La charge de travail est importante vu le manque d'effectifs. Pendant la période de prise de congé de la personne responsable, c'est un agent provenant d'un autre service qui prend la relève. Les services municipaux ne sont pas techniquement outillés pour renseigner les demandes selon le sexe. L'absence d'informatisation du bureau d'ordre et d'intranet rend difficile la comptabilisation et le suivi des courriers.

La commune ne dispose pas de bureau de coordination entre les services et les citoyen.ne.s mais mets à disposition des citoyen.ne.s un service de l'accueil du public et des renseignements d'ordre général. Géré par un seul employé qui prend en charge les citoyen.ne.s dès leur entrée à l'hôtel de ville. Ce service a entériné la priorité aux aîné.e.s dont les femmes âgées qui bénéficient d'un traitement préférentiel. L'agent d'accueil l'accompagne jusqu'au bureau concerné, l'attend et la raccompagne.

L'accès à l'information est sous la responsabilité de l'employée chargée du service des affaires financières qui assure cette mission de manière officieuse, le manque d'effectif imposant le cumul de responsabilités (la municipalité ne compte que quatre cadres). L'affichage se fait dans des emplacements stratégiques, au niveau de la porte d'entrée, tout au long des murs du hall, côté gauche après l'entrée principale, à proximité des bureaux. Les éléments affichés consistent en annonces de futurs événements, décisions de la maire, budget de la commune etc. La mise en forme est soignée, colorée et attrayante.

La commune a misé sur la création d'un site web mise à jour de manière régulière par la société privée qui l'a conçue. Le secrétaire général de la municipalité gère la page dédiée à la commune sur les réseaux sociaux (Facebook). Les requêtes et commentaires des internautes varient. Un grand nombre désire accéder au suivi de leur requête ou obtenir les actes d'État civil en ligne. Ces demandes proviennent principalement de personnes habitant à l'étranger et seront sans suite car elles nécessitent la mise en place d'applications coûteuses, d'assurer la protection des données personnelles et l'interface n'est pas adaptée. Les demandes et besoins exprimés en ligne, provenant autant d'hommes que de femmes, portent sur le service de propreté et l'éclairage.

Lors d'événements particuliers, l'affichage et la distribution de tracts se font dans les lieux fréquentés par la population ciblée. La municipalité a ainsi développé une méthode de diffusion de l'information efficace via un affichage urbain ciblé après identification des lieux fréquentés par les femmes. Lors de la caravane de dépistage du cancer du sein chez les femmes, les affiches ont été collées dans les écoles, hammams, marchés et dans les endroits accessibles aux femmes et faisant partie de leur trajet quotidien. L'horaire de l'événement a été programmé en fin de semaine, le jour du marché.

Le service de l'État-civil, des élections, des décès et de la tenue à jour des concessions dans les cimetières se déploie sur deux sites : une centrale dans les locaux de la municipalité, grand guichet fait face à la porte d'entrée, et une annexe à Oued Roumine. Le service central est géré par des employées qui recourent à des registres pour la saisie des informations. La maire de la commune projette de numériser le système et d'équiper la salle d'un distributeur de tickets et d'un afficheur numérique. La salle est équipée de sièges et de toilettes publiques. Aucun traitement spécifique n'est accordé aux femmes enceintes, aux personnes âgées ni aux personnes en situation de handicap. La priorité est accordée aux femmes enceintes, aux personnes âgées de manière spontanée et dépend du bon vouloir des autres personnes. Un employé est chargé du service à l'annexe d'Oued Roumine. Le local est plus petit que celui de la municipalité, la salle n'est pas équipée de sièges mais dispose de toilettes publiques non différenciées. Une proposition a été discutée en conseil en vue de transformer l'annexe en espace citoyen de deux guichets : l'un dédié à l'état civil et l'autre à l'information. Les personnes qui en seraient chargées seraient en contact direct avec les citoyen.ne.s dans un souci de proximité.

La commune ne dispose pas d'un service des affaires sociales dont les missions sont assurées par la commission des affaires sociales, de l'emploi, des personnes nécessiteuses et personnes en situation de handicap qui coordonne son action avec les autres commissions communales notamment celle de la femme et de l'égalité des chances. La commission a mené des actions en matière d'octroi d'aides sociales notamment lors des fêtes (Aïds) sous forme de couffins (dons de nourriture) et de moutons ou attributions matérielles. Pour la rentrée scolaire, des cartables munis de fournitures et de livres ont été distribués aux familles et écoles. L'ensemble des attributions ont été récoltées grâce au contact avec les propriétaires d'usines, appel des habitant.e.s de la région vivant à l'étranger. La commission a organisé dans les locaux de la maison de culture une journée pour la lutte contre la drogue dans les établissements scolaires (écoles, lycée) en invitant des psychologues, les travailleurs dans le domaine de l'éducation avec notamment l'organisation d'une projection-débat qui a rassemblé un nombre important de spectatrices

et spectateurs. Une coordination avec la commission de la santé pour le dépistage de la myopie a donné lieu à la distribution de lunettes de vue aux familles nécessiteuses. Pour le dépistage du cancer du sein et de l'utérus, la commission a prévu la prise en charge de cinq femmes nécessiteuses pour l'examen complémentaire (mammographies et autres soins). Le problème majeur des femmes âgées entre 30 et 50 ans, au niveau des requêtes récurrentes adressées à la commission, est l'emploi. Pour l'acquisition d'un revenu minimal et assurer une certaine autonomie financière, les femmes préparent les produits de la « 'oula » et les vendent pendant la saison estivale aux vacanciers originaires de la région vivant à l'étranger. Le chômage féminin est, selon la présidente de la commission, un chemin vers la vulnérabilité sociale et la précarité dont dépend la dignité des femmes de la commune et leur estime de soi.

La commission accorde une place privilégiée aux femmes notamment en ayant des points focaux féminins pour le travail de terrain et l'établissement d'une liste des familles les plus nécessiteuses ; ensuite par la prise en compte du contexte socioculturel qui place la femme comme seule responsable des affaires de la famille.

En l'absence d'un service des affaires culturelles, la commission des affaires culturelles est chargée de certaines des missions qui lui sont dévolues. L'intérêt des jeunes filles pour le domaine culturel est relevé par la présidente de la commission des affaires sociales, qui remarque une fréquentation plus conséquente que celles des jeunes garçons auprès de la maison de la culture. La faiblesse structurelle de cette municipalité due notamment au faible nombre de cadre et d'employé.e.s et à la surcharge de travail explique l'importance prise par les commissions qui ne peuvent, de par leurs attributions, se substituer pleinement aux services inexistants. La politisation des membres des commissions fait peser, à terme, un risque réel sur l'aboutissement des travaux.

La commune dispose d'un service de l'aménagement et des études urbaines, dépendant de la direction technique, et assurant une multitude de tâches. Il supervise le contrôle des chantiers en cours avec des visites, fait le suivi des réclamations en matière d'habitat, assure la délivrance des permis de bâtir et reçoit les citoyen.ne.s qui en font la demande. Composé d'un directeur-ingénieur et d'une technicienne, le service assure la gestion du territoire, des routes, de l'habitat, des projets en matière d'aménagement urbain et l'application de la réglementation. Le personnel est qualifié mais la charge de travail est importante, ce qui peut provoquer une lenteur voire des blocages lorsque le responsable de la section est absent pour assurer d'autres missions (comme les visites) d'après les élu.e.s de la commission des travaux. Prévues initialement, les sessions participatives autour du plan d'aménagement n'ont pas eu lieu. Les responsables évoquent des « contradictions existantes entre les textes du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et le code des collectivités locales en matière d'aménagement » comme constituant des obstacles au développement de la commune.

L'une des membres de la commission des travaux est architecte. Elle est le trait d'union entre les femmes de la communauté et la commission et collecte leurs avis et propositions pour les projets d'urbanisme que propose la commission. Le même travail a été réalisé pour les hommes dans le but de comparer les visions. Au terme de ce travail, et selon les membres de la commission rencontré.e.s, les besoins imminents (urgents) des femmes et des hommes sont : la construction des routes, des plans d'évacuation de l'eau

pluviale et l'éclairage des voies publiques. L'éclairage est une demande récurrente chez les femmes explique la présidente de la commission des affaires sociales, elles se ne se sentent pas en sécurité car en dehors de la ville (dont le périmètre est étroit), l'éclairage est insuffisant, voire inexistant. Elles ont exprimé leur crainte concernant leurs enfants (notamment les filles), élèves au lycée qui rentrent le soir à pieds (absence de transport après 18h) en empruntant des routes non éclairées ; conditions propices aux agressions. De ce fait, la maire de la commune a décidé avec le consentement des membres du conseil de doubler le budget alloué à l'éclairage urbain en 2020 dans le cadre du PAI pour un montant s'élevant à 40 mille DT.

Avec l'expansion et l'étendue du territoire de la commune, les besoins des habitantes et habitants sont en croissance et les zones non-urbaines nécessitent un travail de fond au niveau de l'infrastructure et de l'aménagement. Le manque de ressources matérielles et d'effectifs (la municipalité a le même nombre d'employé.e.s pour la gestion d'un territoire plus vaste) est patent. S'ajoute à cela une grande vague d'exode rural qui s'accompagne systématiquement d'une poussée de l'habitat anarchique et des conditions de vie précaire qui nourrissent la délinquance explique une fonctionnaire. La commission des travaux est en cours d'élaboration d'un projet « la Medina intelligente » qui a pour objet de faciliter le quotidien des habitants et habitantes. Le projet proposé par d'un des sept districts, Oued Roumine, quartier populaire, a bénéficié d'un financement européen d'un montant de dix mille dinars pour l'établissement d'une infrastructure. La qualité de vie s'est nettement améliorée et les problèmes rencontrés ont été résolus.

La gestion du service impôts et taxes (recette municipale) est assurée par deux employées. La commune abritant 20 000 citoyen.ne.s, la vérification des personnes en règle est une mission lourde qui se pose en termes d'actualisation des données, seule méthode permettant d'émettre des rappels et d'assurer le suivi ; tâches laborieuses en l'absence d'un système informatique. De fait, ce système, devrait être remplacé par un logiciel qui fait le tri automatiquement et génère les avertissements personnalisés. Selon la maire, la conscience des obligations fiscales à honorer fait défaut tant au plan local que national. Des mesures spécifiques telles que l'envoi de courrier personnalisé avec le montant des sommes dues à régler sont en cours d'étude. Le travail du receveur des finances est effectué par le personnel de la municipalité lequel occupe les locaux de la municipalité voisine de Menzel Jmil. La maire explique ce recours par le coût du déplacement (6 DT, le montant d'une course aller-retour) et le dysfonctionnement de la ligne de bus effectuant ce trajet. Un système de porte-à-porte et de distribution de tracts a été mis en place de même qu'une sensibilisation aux avantages de la loi consistant en exonérations fiscales a été lancée en parallèle.

Il a été constaté que les femmes paient leurs redevances avec plus de régularité que les hommes car elles sont plus actives, plus conscientes et sont les responsables de la gestion du budget familial ; pourtant, expliquent les enquêtées, la majorité des convocations sont adressées à l'homme, propriétaire de la maison. Les femmes sont plus régulières pour le paiement des taxes municipales et n'hésitent pas à s'adresser à la municipalité. Elles semblent de même bien plus impliquées que les hommes par les questions d'intérêt public et n'hésitent pas à déposer des réclamations sur des problèmes affectant toute la communauté de riverains et pas seulement leur personne.

Le service d'entretien et de gestion des biens municipaux se compose d'un chef de parc assisté d'agents de propreté, de conducteurs et d'ouvriers. Un budget annuel modeste est consacré à la gestion des biens

municipaux. Le budget n'est pas important et en partie consommé par la location du local administratif qui lui est rattachée à Oued Roumine (le local principal étant la propriété de la commune). La maire explique qu'aucun des biens municipaux (jardins d'enfants, terrain à l'état de friche, etc.) n'est enregistré. Le service des finances a établi un tableau d'inventaire répertoriant les biens en 2018 et un avocat a été chargé, en 2019, de suivre le dossier et de régulariser la situation.

Autre terrain d'exploration de la mairie, la question de la mobilité qui fait partie des nouvelles prérogatives annoncées dans le CCL mais ne concordent pas avec les moyens de la commune dont le budget suffit à peine à couvrir son fonctionnement élémentaire. Les nombreuses requêtes des femmes concernent principalement le trajet entre Menzel Jmil et Menzel Abderrahman car plusieurs agressions y ont eu lieu. Les élèves font souvent le trajet à pieds le soir en l'absence de bus. Le complexe universitaire, atout important pour le dynamisme de la ville et son image, est mal desservi.

La commune dispose d'une section de la réglementation (police municipale) dépendante de la police municipale du gouvernorat. Une juriste de formation a été nouvellement recrutée. Elle reçoit les réclamations et coordonne avec la police jusqu'à la réalisation de la requête et la résolution du problème. Son travail est réduit à la réception et au suivi des réclamations faites par les citoyennes et citoyens. Les réclamations portent sur les constructions anarchiques, l'habitat spontané et les dépassements et sont majoritairement faites par les femmes.

Dans ce service, comme dans les autres, on note l'absence de collecte de données ventilées par sexe au nom d'un service public égalitaire et donc indifférencié.

3.1.2. Recommandations

L'institutionnalisation de la prise en compte des besoins spécifiques des femmes doit être entamée en les intégrant en amont dans les mises en œuvre des missions de service municipal de la municipalité et en sensibilisant les cadres des deux sexes aux besoins spécifiques des femmes. Elle doit s'appuyer sur la collecte automatisée des données ventilées par sexe dans les services municipaux, par l'enrichissement des logiciels existants notamment. Cette opération peut se faire en parallèle avec la tenue d'une base de données actualisée sur les citoyennes, dont celles ayant sollicité les services municipaux, afin de favoriser une communication ciblée et faciliter l'accès à l'information (mise en place d'une base de données numérique renseignée selon le sexe, l'âge et la situation sociale (situation maritale, emploi etc.).

La commune gagnerait de même à collecter les avis des citoyennes et leurs commentaires relatifs aux services municipaux et des manquements qu'elles auraient constatés. À partir des données collectées, un taux de satisfaction et une notation d'ensemble seraient calculés et communiqués via la page Facebook de la commune et la page d'accueil du site web. Une cellule d'écoute est chargée de recevoir les pétitions, les requêtes et les plaintes et d'organiser des sessions spécifiques portant sur les situations sociales difficiles, en la présence de conseiller.e.s municipaux.ales, membres des diverses commissions, et de toutes les parties concernées (le « Omda », l'assistante sociale, les représentants -de la société civile) afin d'assurer un traitement plus rapide et efficace répondant aux attentes des habitant(e)s de la commune.

Au niveau des services municipaux recevant du public, il est recommandé de procéder à l'intégration de la priorité accordée aux femmes âgées, aux femmes enceintes et aux personnes en situation de handicap dans les files d'attente voire d'entreprendre la création de files réservées aux femmes et aux hommes dans le bureau d'ordre et dans le bureau d'accueil ou de créer un guichet réservé aux femmes enceintes, aux femmes accompagnées d'enfants en bas-âge, aux personnes âgées et aux personnes en situation d'handicap (essentiellement, le service d'état-civil et le bureau des relations avec les citoyen.ne.s). Il faudrait de même entériner la mise en place de toilettes clairement différenciées pour les femmes et les hommes et dûment équipées dans la municipalité et dans les espaces publics et équiper les salles recevant du public en sièges et en bancs.

3.2. Équipements socio-collectifs

3.2.1. Constats

La commune dispose d'un grand stade à Menzel Abderrahman et d'un terrain clôturé, au sein du complexe sportif, dont les travaux ont repris suite à la création de la commune, en cours de construction à Oued Roumine (le terrain est loué à un particulier pour générer des ressources).

Le grand stade, récemment homologué pour accueillir les matchs nationaux et internationaux, est équipé de deux vestiaires non différenciés, de douches et de toilettes. Un parcours en terre battue entoure le stade. Un espace perdu se trouve sous les gradins du stade, la maire de la commune espère l'aménager et le transformer en complexe incluant une salle de sport et un terrain de tennis.

Constatant les obstacles pratiques au footing dans les rues du centre-ville, les femmes de la commune ont été invitées à s'entraîner au stade pendant la période de vacances estivales. La commission de la femme, de la famille et de l'égalité des chances s'est chargée de diffuser l'information auprès d'elles. Deux tranches horaires ont été programmées : une le matin et une autre le soir, la fréquentation féminine était conséquente tout au long de la programmation, mais la reprise des activités du club de football masculin local, une réorganisation du calendrier est en cours de discussion. De même, l'accès des lieux au club de football féminin (association naissante) est à envisager et doit être organisé en fonction d'un nouveau calendrier.

Une salle de sport couverte est en cours de construction au sein du projet du complexe sportif en cours de réalisation (il inclura une salle de jeux, une administration, une infirmerie, une salle de sport et un terrain de football) et dont l'ouverture est prévue fin 2020. Elle sera pourvue de toilettes différenciées et de vestiaires pour les femmes et les hommes.

La maison de la culture, bien équipée, est située au centre-ville et bénéficie d'une forte fréquentation notamment féminine. Cette structure héberge un petit théâtre. La commune ne possède pas de bibliothèque municipale ni de clubs d'enfants, mais nourrit le projet de réaliser un bâtiment polyfonctionnel qui hébergera le club d'enfants et une maison de la femme artisanne afin que ces activités soient liées et les femmes participantes libres de se former.

Un intérêt vif pour la qualité urbaine de la vieille ville de Menzel Abderrahman existe et est à l'origine d'une recommandation sur la dynamisation des quartiers anciens du centre-ville, en créant des espaces aménagés pour les activités de loisirs à l'usage des femmes et en requalifiant les espaces publics notamment à travers la lutte contre l'occupation anarchique des trottoirs (en instaurant, par exemple, deux rondes hebdomadaires par la police de l'environnement), la dégradation de l'environnement et en veillant à maintenir une présence permanente de la police municipale.

La commune ne dispose pas de dispensaire propre et nourrit le projet d'en édifier un à Oued Roumine dans le cadre d'un projet de développement intégré. Le dispensaire existant, situé à proximité de l'ancien jardin d'enfants, dépend pleinement du ministère de la santé qui en a la charge et la commune n'intervient que pour l'entretien des locaux.

3.2.2. Recommandations

La mise en place d'activités culturelles, sportives et formatives destinées aux femmes et prenant en compte leur disponibilité réelle est fortement recommandée. Un appui aux espaces culturels et de loisirs dans tout le territoire communal est nécessaire pour promouvoir l'accès des femmes à des activités culturelles et sportives. Cet appui devrait se traduire par une contribution de la municipalité, via son conseil et les commissions compétentes, à l'aménagement d'espaces culturels et de loisirs pour les habitantes de la commune, de même que la sensibilisation des associations locales à l'initiation de clubs sportifs féminins vu l'existence d'équipements.

Ainsi, la commune devrait s'engager dans le renforcement de son rôle dans les domaines de la culture et du divertissement, par l'organisation d'événements artistiques qui contribueraient à l'épanouissement des femmes.

En matière d'activités sportives, la création d'une association sportive féminine ou la mise en place d'une équipe féminine affiliée au club local « la Vague Sportive » qui bénéficie du stade municipal pour les séances d'entraînement tout au long de l'année favoriserait les activités sportives féminines. Il en va de même pour l'aménagement d'un parcours de santé sécurisé, équipé pour l'usage des femmes et des familles, dans la région montagneuse de Chaara.

Ces besoins élémentaires des femmes qui s'expriment de manière récurrente en termes d'activités culturelles (forte demande émanant des jeunes filles) et sportives sont tributaires d'une mobilité aisée et sécurisée et passent par un effort à entreprendre en matière d'éclairage public, de sécurisation des trajets empruntés et d'amélioration et de fiabilité du transport public.

3.3. Équipements socio-économiques

3.3.1. Constats

La commune enregistre une forte demande féminine en matière de travail, de formations, d'appui à l'artisanat. La municipalité est l'interlocuteur principal des femmes en la matière, mais n'a pas les moyens

de répondre. La commune ne dispose pas de centre de la femme rurale ni de centre de formations. Au niveau des équipements, le marché municipal couvert consiste en 20 locaux de 20m² loués à l'année. Non équipé, l'entretien en est assuré par la municipalité et par les locataires. En 2019, la commune a reçu l'accord pour un financement de 850.000 DT de l'État pour construire un marché couvert. Ce marché devrait être opérationnel en novembre 2020. La commune accueille un marché hebdomadaire qui s'implante avec une autorisation de la municipalité sur la voie publique. Femmes et hommes travaillent au marché et ne bénéficient, à l'image de leurs clients, d'aucune commodité sur ce lieu improvisé et privé de points d'eau et de toilettes publiques.

3.3.2. Recommandations

La féminisation de l'économie est réelle et apparaît notamment dans les rares équipements socio-économiques de la commune, les marchés. Cette réalité doit être intégrée au plan de développement et la commune devrait s'y adapter, acter cette donne et y répondre en termes de services spécifiques aux femmes qui constituent à la fois une partie de la clientèle et des commerçants. Il s'agit d'aménager des toilettes publiques pour les deux sexes et des espaces pour les langes ainsi que des points d'eau. Les femmes rurales offrant leurs services d'ouvrières agricoles devraient bénéficier d'un plan de mobilité afin de garantir la sécurité de leurs déplacements et être intégrées à la vie communale en facilitant leur participation aux réunions publiques du conseil communal.

En l'absence d'un centre de la femme vivant en milieu rural, la commune gagnerait à plaider pour la création d'une unité de formation pour les femmes artisanes et les femmes vivant en milieu rural afin de venir en appui aux artisanes à travers la promotion de leurs produits, et en leur assurant, tout au long de l'année, des espaces d'exposition et de vente qui puissent leur garantir des revenus plus réguliers.

Il serait utile d'évaluer les retombées de l'organisation par la municipalité d'une foire pour les artisanes par la mise à disposition d'un espace d'exposition et la promotion publicitaire.

Enfin, la fermeture du jardin d'enfants municipal a des conséquences néfastes sur la mobilité et l'activité professionnelle des femmes de la commune, étant donné que celles-ci sont actives dans le monde du travail, et pénalisent de même leur participation à la vie communale.

3.4. Jardins, espaces verts et places

3.4.1. Constats

La commune comptait huit jardins publics, mais leur état s'est détérioré en raison d'actes de vandalisme. L'unique jardin public de la municipalité est mal éclairé, situé au milieu des logements, et ne bénéficie d'aucun aménagement et ne constitue pas un lieu fréquenté par les femmes qui n'y trouveraient, par ailleurs, aucun équipement (pas même des bancs publics). La fontaine en a été détériorée. Les femmes reviennent à la charge régulièrement auprès de la mairie pour sa réfection complète et la mairie tente de mobiliser la somme nécessaire pour aménager un espace équipé pour les enfants et les femmes.

La commune ne possède pas de place ni d'espaces verts ni même de promenade malgré l'existence d'une façade maritime à la qualité paysagère évidente.

Les trois cimetières sont clôturés, disposent de points d'eau et sont bien éclairés, bien que les visites ne se fassent que de jour ; deux d'entre eux sont situés à proximité de logements. Aucun ne dispose de toilettes publiques.

3.4.2. Recommandations

La commune gagnerait à procéder à l'aménagement de sanitaires dans l'unique jardin public encore en état et à procéder à leur sécurisation notamment en les pourvoyant en éclairage suffisant, mobilier urbain et en grilles. Il serait bon de donner sous forme de concession le droit d'établir et de gérer une buvette/caféteria tout en veillant à garantir la liberté d'accès pour tous.tes et à favoriser la pratique féminine des lieux. L'entretien des sept jardins publics abandonnés peut constituer une stratégie viable de reconquête de l'espace public et d'intégration des attentes des femmes en amont des projets de réaménagement.

La proximité du lac de Bizerte ainsi que celle du seul port du lac de Bizerte, réalisé en 1995, comptant une flottille de pêche de 181 barques et un club nautique, devrait être exploitée pour la création d'une place et l'aménagement des berges et la favorisation des activités économiques et de la vie sociale de la commune en intégrant les équipements universitaires périphériques.

CONCLUSION :

A Menzel Aberrahman, comme dans toutes les municipalités tunisiennes, ces indicateurs portant sur le genre peuvent être produits à travers des opérations statistiques régulièrement reprises par le corps administratif et par les commissions du conseil. Ainsi, l'alimentation des données pourrait réaliser des avancées considérables en matière d'analyse de l'égalité de genre. Sa réussite reste tributaire de la constitution d'une plateforme combinant la collecte de données de différentes instances : de l'Institut National de la Statistique aux structures spécifiques comme le Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme (CREDIF), le MFFES, etc. et de l'adoption d'une approche qui consisterait en la réorganisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il est aussi nécessaire de réaliser une enquête auprès des usagers et des usagères des services afin d'identifier les besoins spécifiques aux femmes, les difficultés d'accès et de jouissance des services.

BIBLIOGRAPHIE

- **BORDONE J.**, « Le droit des usagers des services publics », *Journal du droit des jeunes*, 2003/3 (N° 223), p. 26-29. DOI : 10.3917/jdj.223.0026.

URL: <https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2003-3-page-26.htm>

- **BUTLER J.**, *Trouble dans le genre, Le féminisme et la subversion de l'identité*. Traduit de l'anglais par Cynthia KRAUS, Collection : La Découverte Poche / Sciences humaines et sociales n°237, novembre 2006. pp 294.

- **FORTIN M.-F.**, *Le processus de la recherche : de la conception à la réalisation*, Ville Mont-Royal: Décarie Éditeur, 1996. pp380.

- **GOFFMAN E.**, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*. Traduit de l'anglais par Liliane Lainé. Collection Le sens commun, 1968. p452.

- **SIBLOTY.**, « Les rapports quotidiens des classes populaires aux administrations. Analyse d'un sens pratique du service public », *Sociétés contemporaines*, 2005/2 (no 58), p. 85-103. DOI : 10.3917/soco.058.0085.

URL : <https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2005-2-page-85.htm>

- **WARN P.**, Les relations de service comme régulations. In: *Revue française de sociologie*, 1993, 34-1. Sur la scolarisation. pp. 69-95.

- **Décret gouvernemental n° 2016-626 :**

http://www.legislation.tn/fr/detailtexte/D%C3%A9cret%20Gouvernemental-num-2016-626-du-25-05-2016-jort-2016-045__20160450062632

TABLEAU D'INVENTAIRE

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
Services municipaux	Bureau d'ordre	Oui Petit bureau	<p>Un homme assure le fonctionnement du bureau.</p> <p>Il prend en charge l'archivage des P.V. des réunions des différentes commissions et la répartition des courriers et demandes vers les services compétents.</p> <p>Les demandes sont traitées sur le moment et le suivi est assuré.</p> <p>La charge de travail est importante vu le manque d'effectifs. Pendant la période de prise de congé de la personne responsable, c'est un agent d'un autre service qui n'est pas familier avec les procédures au bureau d'ordre qui prend la relève selon certains élus.</p> <p>Le service n'est pas informatisé. La numérisation et l'application d'un système intranet pour rassembler et les P.V. des réunions des commissions et donner accès au partage sont les futures actions auxquelles aspire la maire de la commune.</p>	<p>Le traitement est égalitaire sans aucune discrimination.</p> <p>Le responsable du bureau d'ordre est très accueillant, calme, et non réactif aux débordements de certains citoyen.ne.s. Il aide les analphabètes à remplir leurs fiches et prend en considération l'état des personnes âgées ou de toute personne vulnérable ou désorientée.</p> <p>Il n'existe pas de sièges à l'intérieur du bureau mais des chaises dans le grand hall, situé en face du bureau.</p> <p>Les toilettes sont non différenciées ; l'accès est partagé entre le personnel et les visiteuses/visiteurs.</p> <p>Les femmes font plus de réclamations d'intérêt public que les hommes.</p>	<p>Le service comprend la gestion des courriers entrants et sortants et leurs inscriptions manuelles sur deux registres.</p> <p>Il y a une évolution qui a été remarquée au sein du service due à la compétence de la personne qui le dirige selon l'ensemble des interrogé.e.s.</p> <p>Le bureau est considéré comme une boîte noire étant donné « l'inexistence de fuites ou de mauvaise gestion » explique la maire de la commune.</p> <p>Ce service a été bien noté lors des évaluations et a participé à l'amélioration de la note générale de la municipalité, d'après elle.</p>	Local au rez-de-chaussée avec petit jardin à l'entrée, propriété de la commune.

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Service des affaires sociales	Non. La commission des affaires sociales, de l'emploi, des personnes nécessiteuses et personnes en situation de handicap s'est substituée au service inexistant.	<p>Très active et coordonne avec plusieurs commissions, notamment celle de la femme, de la famille et de l'égalité des chances.</p> <p>La présidente organise le travail en trois volets, correspondant aux catégories ciblées par la commission.</p> <p>Un travail de plus de six mois a été dédié à résoudre le problème du centre pour les personnes en situation de handicap qui a été fermé depuis la révolution de 2011. Le local est une construction récente bien équipée. La présidente qui a réussi à régulariser la situation juridique du centre projette de cibler l'emploi, par la création de quatre postes : un pour la gestion, deux pour la formation et un autre pour l'entretien. Elle voudrait privilégier dans l'octroi de ces postes le recrutement de personnes originaires de la région.</p> <p>Des actions d'aide ont été menées en parallèle notamment lors des fêtes (Aïds) sous forme de couffins (dons de nourriture) et de moutons ou attributions matérielles.</p> <p>Pour la rentrée scolaire, des cartables munis de fournitures et de livres ont été distribués aux</p>	<p>Le problème majeur des femmes âgées entre 30 et 50 ans, au niveau des requêtes récurrentes adressées à la commission, est l'emploi.</p> <p>Pour l'acquisition d'un revenu minimal et assurer une certaine autonomie financière, les femmes préparent les produits de la « oula » et les vendent pendant la saison estivale aux vacanciers originaires de la région vivant à l'étranger.</p> <p>Le chômage féminin est, selon la présidente de la commission, un chemin vers la vulnérabilité sociale et la précarité.</p> <p>Il faudrait penser à des projets qui offriraient des emplois pour les femmes afin de rehausser leur estime de soi.</p> <p>La commission accorde une place privilégiée aux femmes.</p> <p>D'abord en ayant des points focaux féminins pour le travail de terrain et l'établissement d'un inventaire des familles les plus nécessiteuses.</p>	<p>La prise en compte de l'aspect social est une orientation commune aux différents services de la municipalité.</p> <p>Lorsqu'une requête d'autorisation de raccordement au réseau de distribution d'eau est faite auprès du service concerné et que la personne présentant cette requête est en situation de difficulté sociale et matérielle. Une exonération des frais d'enregistrement des décès est adoptée.</p> <p>Des facilités de paiement sont appliquées pour les taxes foncières.</p> <p>Des solutions alternatives sont adoptées pour l'habitat spontané (au lieu d'exécuter les décisions de démolition de l'ensemble de l'habitat, la municipalité recommande de démolir la seule zone qui est en défaut).</p>	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
			<p>familles et écoles. L'ensemble des attributions ont été récoltées grâce au contact avec les propriétaires d'usines, appel des habitant.e.s de la région vivant à l'étranger.</p> <p>Une coordination avec la commission de la santé pour le dépistage de la myopie a donné lieu à la distribution de lunettes de vue aux familles nécessiteuses.</p> <p>La commission a organisé dans les locaux de la maison de culture une journée pour la lutte contre la drogue dans les établissements scolaires (écoles, lycée) en invitant des psychologues, les travailleurs dans le domaine de l'éducation.</p> <p>Une projection-débat a été organisée et a rassemblé un nombre important de spectatrices et spectateurs, les femmes ont recommandé la multiplication de ce genre d'initiatives.</p> <p>Pour le dépistage du cancer du sein et de l'utérus, la commission a prévu un montant pour le bénéfice de cinq femmes nécessiteuses pour l'examen complémentaire (mammographies et autres soins).</p>	<p>Ensuite par la prise en compte du contexte socio-culturel qui place la femme comme seule responsable des affaires de la famille. Les hommes passent leurs temps libre aux cafés et n'apportent pas d'aide dans la gestion des tâches à la maison.</p> <p>Un projet de création d'un café culturel exclusivement féminin dans un quartier populaire a été adopté par le conseil. Une zaouïa a été réaménagée en vue d'être exploitée.</p> <p>Le projet répond aux besoins émanant des femmes qui aimeraient accéder à un espace où elles peuvent se dévoiler et être à l'aise.</p> <p>Les deux cafés mixtes sont situés du côté de la plage et ne sont pas abordables. La présidente envisage une programmation culturelle en ciblant toutes les tranches d'âges.</p> <p>Elle envisage une coordination plus étroite avec la commission des finances en vue de formuler le projet et de mobiliser les fonds nécessaires.</p>		

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
				<p>Dans le cadre de l'organisation de la journée du gouvernorat, la présidente a fait appel à une écrivaine reconnue, originaire de la région qui a à son effectif 11 livres édités et à des peintres pour l'organisation d'une exposition.</p> <p>Elle regrette l'inexistence de rues aux noms des femmes.</p>		
	Service des affaires culturelles	Non. La commission des affaires culturelles s'est chargée de certaines des missions de ce service.	Aucune information précise n'est ressortie lors des échanges concernant ce secteur. Des autorisations ont été accordées pour faire les tags, Graffitis, peintures murales dans la ville, affirme la maire de la commune.	L'intérêt des jeunes filles pour le domaine culturel est relevé par la présidente de la commission des Affaires sociales, qui remarque une fréquentation plus conséquente que celles des jeunes garçons auprès de la maison de la culture.		
	Section de la réglementation (police municipale)	Oui Dépend de la police municipale du gouvernorat	<p>Une femme, juriste de formation, a été nouvellement recrutée. Elle reçoit les réclamations et coordonne avec la police jusqu'à la réalisation de la requête et la résolution du problème.</p> <p>Suite à la révolution de 2011, l'absence de cet organe a encouragé l'explosion de l'habitat spontané.</p>	<p>La personne chargée du service précise que les réclamations sont majoritairement faites par les femmes.</p> <p>Les femmes de la région étant plus actives, se mobilisent plus rapidement et résolues à trouver des solutions à leurs problèmes « ce sont elles qui commandent, lorsqu'un</p>		

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
			<p>La personne qui chargée des réclamations explique qu'elle se trouve dans la même position que le citoyen en ne traitant pas la demande directement mais en l'acheminant vers l'organisme dépendant du gouvernement.</p> <p>De ce fait le travail est réduit à la gestion, au suivi des réclamations faites par les citoyennes et citoyens.</p> <p>La nature des réclamations concerne les constructions anarchiques, l'habitat spontané et les dépassements.</p>	<p>homme vient pour faire une réclamation, il ramène (est accompagné) sa femme avec lui » selon la maire.</p> <p>Absence de collecte de données ventilées par sexe, mais la personne interrogée assurait cette mission depuis plusieurs années.</p> <p>Le traitement se fait sans distinction basée sur le sexe.</p>		
	Bureau de coordination entre les services et les citoyens	Non				
	Service de l'État Civil, des Élections, des décès et de la tenue à jour des concessions dans les cimetières	Oui Deux. Une annexe centrale dans les locaux de la municipalité Une annexe à Oued Roumine	<p>Un grand guichet fait face à la porte d'entrée. Le service est géré par des compétences féminines.</p> <p>La charge de travail n'est pas conséquente, il n'existe pas de réclamations concernant le service rendu. Utilisation de registres pour la saisie. La maire de la commune projette de numériser le système et d'équiper la salle d'un distributeur de tickets et d'afficheur numérique.</p> <p>Un homme est chargé de l'Etat civil à l'annexe à Oued Roumine.</p>	<p>Annexe équipée de WC, non différenciées. La salle est aussi équipée de sièges.</p> <p>Traitement non différencié.</p> <p>Une rampe pour les personnes à mobilité réduite est disponible.</p> <p>La priorité pour les femmes enceintes, les personnes âgées se fait de manière spontanée.</p>	<p>Une proposition a été discutée en conseil en vue de transformer l'annexe en espace citoyen composé par différents bureaux, répartis en 2 volets : l'un dédié à l'état civil et l'autre à l'information. Les personnes qui en seront chargées seront en contact direct avec les citoyen.ne.s dans un souci de proximité.</p>	<p>Pas d'entrée donnant sur la rue, mais une petite allée située sur la gauche de la porte d'entrée de la municipalité. Elle est indiquée par un écriteau, et possède une entrée indépendante.</p>

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
			Le local est plus petit que celui de la municipalité, la salle n'est pas équipée de sièges.	La maire de la commune ne formule aucune objection à ce que des dispositions spécifiques aux usager.e.s concerné.e.s soient l'objet d'une recommandation écrite.		
	Service de l'aménagement et des études urbaines	Oui. Dépend de la Direction technique	<p>Composé d'un directeur -ingénieur et d'une technicienne.</p> <p>Le directeur assure une multitude de tâches. Il supervise le contrôle des chantiers en cours avec des visites, fait le suivi des réclamations en matière d'habitat, assure la délivrance des permis de bâtir et reçoit les citoyen.ne.s qui en font la demande.</p> <p>Le service assure au mieux la gestion du territoire, l'organisation des routes, de l'habitat, les projets en matière d'aménagement urbain, l'application de la réglementation en ne faisant aucune distinction, ni favoritisme auprès des citoyen.ne.s selon le responsable du service.</p> <p>Le personnel est qualifié mais la charge de travail est dense, ce qui provoque une lenteur, et un blocage lorsque le responsable de la section est absent pour assurer d'autres missions (comme les visites) d'après les élu(e)s de la commission des travaux. Une recommandation de regrouper le responsable et</p>	<p>Les sessions participatives pour discuter du plan d'aménagement n'ont pas eu lieu. Les responsables évoquent « les contradictions existantes entre les textes du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et le code des collectivités locales en matière d'aménagement ».</p> <p>L'une des membres de la commission des travaux est architecte. Elle est le trait d'union entre les femmes de la communauté et la commission et collecte leurs avis et propositions pour les projets d'urbanisme que propose la commission. Le même travail a été réalisé pour les hommes dans le but de comparer les visions.</p> <p>Les besoins imminents (urgents) des femmes et des hommes sont : la construction des routes, des plans d'évacuation de</p>	<p>Avec l'expansion et l'étendue du territoire de la commune, les besoins des habitantes et habitants sont en croissance et les zones non-urbaines nécessitent un travail de fond au niveau de l'infrastructure et de l'aménagement.</p> <p>Le manque de ressources matérielles et d'effectifs (la municipalité a le même nombre d'employé.e.s pour la gestion d'un territoire plus vaste) est patent.</p> <p>La qualité de vie s'est nettement améliorée et les problèmes rencontrés ont été résolus.</p> <p>Pour les 6 districts restants la municipalité est en recherche de fond.</p> <p>S'ajoute à cela une grande vague d'exode rural qui s'accompagne systématiquement d'une poussée de l'habitat anarchique et des conditions de vie précaire qui nourrissent la délinquance explique une fonctionnaire.</p>	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
			<p>la technicienne dans un seul bureau afin d'accélérer les procédures comme l'octroi des permis de bâtir est formulée par les élu(e)s interrogé(e)s de la commission des travaux.</p>	<p>l'eau pluviale, et éclairage des voies publiques selon les élu(e)s de la commission des travaux.</p> <p>La maire voudrait créer des voies fluides accessibles aux femmes, aux cyclistes, aux personnes présentant un handicap, d'installer un passage (traçage, installation de boules colorées) en incorporant les trottoirs afin d'empêcher les cafés de placer leurs équipements. Elle a convoqué à plusieurs reprises la police municipale pour stopper ce type de débordements mais affirme qu'il s'agit d'une solution temporaire qui ne dissuade pas les propriétaires.</p> <p>L'éclairage est une demande récurrente chez les femmes explique la présidente de la commission des affaires sociales, elles se ne se sentent pas en sécurité car en dehors de la ville (dont le périmètre est étroit), l'éclairage est insuffisant, voire inexistant.</p> <p>Elles ont exprimé leur crainte concernant leurs enfants (notamment les filles), élèves au lycée qui</p>	<p>Le fait que la maire ait une formation d'architecte est un avantage pour la commune. Elle a fait en sorte d'exécuter le réaménagement de « la médina antique », elle a aussi participé à la conception de zones vertes, sa vision en matière de gestion de l'organisation de l'espace public</p> <p>La commission des travaux est en cours d'élaboration d'un projet « la Medina intelligente » qui a pour objet de faciliter le quotidien des habitants et habitantes.</p> <p>Le projet d'un des sept districts, Oued Roumine, quartier populaire, a bénéficié de 10MDT de l'UE pour l'établissement d'une infrastructure.</p>	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
				<p>rentrent le soir à pieds (absence de transport après 18h) en empruntant des routes non éclairées, laissant place aux agressions faites par les jeunes délinquants.</p> <p>La maire de la commune a décidé avec le consentement des membres du conseil de doubler le budget réservé à l'éclairage en 2020 dans le cadre du PAI pour un montant s'élevant à 40 mille DT.</p>		
	Service d'entretien et de gestion des biens municipaux	Oui	<p>La maire explique que l'ensemble des biens municipaux (jardins d'enfants, terrain à l'état de friche, etc.) ne sont pas enregistrés.</p> <p>La responsable du service des finances a établi un tableau d'inventaire répertoriant les biens en 2018. La maire a convié à une réunion les présidents des instances existantes avant la mise en place de l'actuel conseil municipal (y compris la délégation spéciale) afin d'attester la dévolution des biens à la municipalité.</p> <p>Un avocat a été chargé, en 2019, de suivre le dossier et de régulariser la situation.</p>	Le personnel se compose d'un chef de parc assisté d'agents de propreté, de conducteurs et d'ouvriers.	Un budget annuel est consacré pour la gestion des biens municipaux. Le budget n'est pas important.	Le local principal est la propriété de la commune, mais le local de l'administration qui lui est rattaché à Oued Roumine est loué.

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Service impôts et taxes (recette municipale)	Oui	<p>La gestion du service est assurée par deux femmes. Beaucoup de pression est exercée sur ce service qui n'est pas informatisé.</p> <p>Selon la maire, a culture et la conscience des obligations fiscales font défaut pas seulement sur le plan local mais aussi national. Le citoyen ne veut pas s'en acquitter.</p> <p>Des mesures spécifiques ont été recommandées par la maire, telles que l'envoi de courrier personnalisé avec le montant des sommes dues à régler.</p> <p>Le travail du receveur des finances est effectué par le personnel de la municipalité lequel occupe les locaux de la municipalité voisine de Menzel Jmil. La maire explique ce recours par le coût du déplacement (6 DT, le montant d'une course aller -retour) et le dysfonctionnement de la ligne de bus effectuant ce trajet.</p> <p>Un système de porte-à-porte et de distribution de tracts a été mis en place de même qu'une sensibilisation aux avantages de la loi consistant en exonérations fiscales a été lancée en parallèle.</p>	<p>Les femmes paient leurs redevances beaucoup plus que les hommes car elles sont plus actives, plus conscientes et sont les responsables de la gestion du budget familial.</p> <p>Pourtant, expliquent les enquêtées, la majorité des convocations sont adressées à l'homme, propriétaire de la maison. Ce dernier « préfère s'installer dans un café et laisser sa femme s'en occuper. Les femmes sont plus vives d'esprit ».</p>	<p>La commune abrite 20 000 citoyen.ne.s. La vérification des personnes en règle est une mission lourde qui se pose en termes d'actualisation des données, seule méthode permettant d'émettre des rappels et d'assurer le suivi.</p> <p>Ce système, explique la maire, devrait être remplacé par un logiciel qui fait le tri automatiquement et génère les avertissements personnalisés.</p>	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations générées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Service de l'accueil du public et des renseignements d'ordre général.	Oui Guichet situé à l'entrée	Un homme assure cette mission.	Impact positif depuis la prise de fonction de cette personne qui s'occupe du citoyen dès son arrivée au service. La femme âgée est privilégiée, elle bénéficie d'un traitement préférentiel. L'agent d'accueil l'accompagne jusqu'au bureau concerné, l'attend et la raccompagne.		
	Accès à l'information (affichage)	Oui	La responsable du service des affaires financières assure aussi cette mission mais d'une manière non officielle. Le manque d'effectif exige la prise en charge de plusieurs responsabilités (la municipalité ne compte que quatre cadres). L'accès se fait par l'intermédiaire d'un site web créé par une société privée qui assure la mise à jour des données. Une page sur les réseaux sociaux est dédiée à la commune. L'administrateur de la page est le secrétaire général de la municipalité. Les requêtes et commentaires des internautes varient. Un grand nombre désire accéder au suivi de leur requête ou obtenir les actes d'État civil en ligne. Ces demandes	Lors d'événements particuliers, l'affichage et la distribution de tracts se font dans les lieux fréquentés par la population ciblée. Lors de la caravane de dépistage du cancer du sein chez les femmes, les affiches ont été collées dans les écoles, hammams, marchés et dans les endroits accessibles aux femmes et faisant partie de leur trajet quotidien. L'horaire de l'événement a été programmé en fin de semaine, le jour du marché. Les demandes et besoins exprimés en ligne, provenant autant d'hommes	La transparence et la diffusion des informations est assurée à travers plusieurs modes et supports de communication. L'affichage est fait dans des emplacements stratégiques, au niveau de la porte d'entrée, tout au long des murs du hall, côté gauche après l'entrée principale, à proximité des bureaux. Les éléments affichés consistent en annonces de futurs événements, décisions de la maire, budget de la commune etc. La mise en forme est soignée, colorée et attrayante.	Il faut une campagne de sensibilisation

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
			<p>proviennent principalement de personnes habitant à l'étranger.</p> <p>Cela nécessite la mise en place d'applications coûteuses, de protection de données personnelles, l'interface n'est pas adaptée d'après la fonctionnaire interrogée et les ressources matérielles font défaut.</p>	<p>que de femmes, portent sur le service de propreté et l'éclairage.</p> <p>Les commentaires des femmes témoignent d'un certain niveau de maturité intellectuelle et de conscience.</p> <p>Une annonce de projets de la commune peut déclencher des réactions de contestation par exemple « pourquoi la commune s'intéresse à un quartier plutôt qu'à un autre ? », explique la fonctionnaire en charge de l'accès à l'information qui souligne que les réactions témoignent d'un manque de connaissances des informations publiées : « Généralement ce sont des plaintes ou une non-assimilation de l'information sur des textes de loi, des décisions sur des travaux d'infrastructure ».</p> <p>Lors des sessions participatives avec les citoyennes et citoyens, la maire leur rappelle leur droit d'accès à l'information.</p>		

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Mobilité / transport	Non	<p>Les suggestions, propositions en matière de mobilité sont formulées mais ne sont pas exécutées car elles sont dépendantes de ressources humaines et matérielles qui ne sont pas disponibles. Ces nouvelles prérogatives, annoncées dans le CCL en matière de mobilité ne concordent pas avec les moyens de la commune : « on arrive à peine à gérer les responsabilités traditionnelles au quotidien » explique une fonctionnaire.</p> <p>Une seule ligne assure le transport de la ville à Bizerte avec un seul horaire.</p> <p>De même, le trajet entre Menzel Jmil et Menzel Abderahman est défaillant, les élèves font du stop à défaut d'attendre le bus.</p>	<p>Les nombreuses requêtes des femmes concernent principalement le trajet entre Menzel Jmil et Menzel Abderahman car plusieurs agressions y ont eu lieu. Les élèves font souvent le trajet à pieds le soir en l'absence de bus qui assurent ce trajet.</p>	<p>Le complexe universitaire est mal desservi en matière de transport. L'arrêt est équipé de sièges mais la toiture est cassée.</p>	
Les équipements socio-collectifs sportifs, culturels, sanitaires et de jeunesse	Stade municipal	Oui	<p>Le grand stade est équipé de deux vestiaires non différenciés, de douches et de toilettes. Un parcours en terre battue entoure le stade.</p> <p>Une clôture grillagée délimite le périmètre du terrain à Oued Roumine.</p> <p>Les travaux du complexe sportif ont été repris après la création de la commune.</p>	<p>Constatant les inconvénients de la pratique du football dans les rues du centre, la maire de la commune a recommandé l'accès des femmes au stade pendant la période de vacances estivales.</p> <p>La commission de la femme, de la famille et de l'égalité des chances s'est chargée de diffuser l'information auprès des femmes de la commune.</p>	<p>Un espace perdu se trouve sous les gradins du stade, la maire de la commune espère aménager l'espace et le transformer en complexe incluant une salle de sport et un terrain de tennis.</p> <p>Le stade a récemment été homologué pour accueillir les matchs nationaux et internationaux.</p> <p>Le budget alloué au ravalement des façades du stade et de son homologation est de 2 millions de DT.</p>	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
		particulier pour générer des ressources)		Deux tranches horaires ont été programmées : une le matin, et une autre le soir, la fréquentation féminine était conséquente tout au long de la programmation. Étant donnée la reprise des activités du club de football masculin local, une réorganisation du calendrier est en cours de discussion. L'accès des lieux au club de football féminin (association naissante) est à envisager et doit être organisé en fonction d'un nouveau calendrier.		
	Salles de sport	Non	Une salle est en cours de construction. Elle sera pourvue de toilettes différenciées et de vestiaires pour les femmes et les hommes.	Au sein du projet du complexe sportif	Une demande de financement a été déposée auprès du ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports. Elle est en cours de traitement et porte sur 1 million DT.	
	Piscine municipale	Non				
	Auberge de jeunesse	Non				
	Maison de la culture	Oui	Située au centre-ville. La fréquentation actuelle est importante. Elle est bien équipée, mais mal éclairée.	Elle est plus fréquentée par les femmes que par les hommes.		
	Salle de cinéma	Non				
	Musée	Non				

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Salle de Spectacle	Non				
	Zoo	Non				
	Jardin d'enfants	Oui	Fermé car menaçant ruine selon une expertise commanditée par le conseil.	L'idée de ce projet est née en réponse aux besoins formulés par les femmes et les hommes de la ville.		Un projet de construction d'un nouveau local bien équipé avec un étage réservé à la location de bureaux a été discuté par les membres du conseil.
	Centre de jeunesse/ vacances/ loisirs	Non				
	Club pour personnes âgées	Non				
	Dispensaire municipal	Non	Un à Menzel Abderrahman à côté de l'ancien jardin d'enfants et pris en charge par le Ministère de la Santé	Un projet de construire un dispensaire à Oued Roumine est à l'étude dans le cadre du développement intégré.	La commune assure l'entretien du dispensaire.	N'appartient pas à la commune qui en prend en charge que les frais d'entretien.
	Autre : centre de travail féminin.	Non		Ce projet a été pensé en réponse aux besoins des femmes pour trouver un local où travailler.		Combiné avec le centre d'enfants mentionné <i>supra</i> .
	Marché municipal couvert	Oui, 1 marché central	Non équipé, 20 locaux de 20m2 loués à l'année à la criée. L'entretien est assuré par la municipalité et par le locataire.			En 2019, la commune a reçu l'accord pour un financement de 850 000 DT de l'État pour construire un marché couvert. Ce marché sera opérationnel en novembre 2020.
	Marché municipal en plein air	Non	Il y a un marché hebdomadaire qui s'implante avec une autorisation de la municipalité. Il n'y pas de W.C. Et se tient dans une rue.	Femmes et hommes travaillent au marché.		

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Centre de la femme rurale	Non				Recherche de bailleurs de fonds pour réaliser les propositions du conseil
Les jardins et places publics	Jardins publics	Oui un	La fontaine a été détériorée. Le jardin n'est pas équipé. Il est mal éclairé et situé au milieu des logements. La commune comptait huit jardins, mais leur état s'est détérioré en raison d'actes de vandalisme.	Le jardin est très peu fréquenté. Les femmes demandent l'état d'avancement du projet de façon récurrente.	La maire annonce que la mairie va « commencer avec nos moyens pour réaliser le nécessaire en attendant le complément de financement » et qu'elle va avoir recours à « des associations de jeunes pour concrétiser ce projet ». Le <i>modus operandi</i> reste obscur.	La maire de la commune a conçu la maquette d'un espace équipé pour les enfants et les femmes. Le montant de financement pour la réalisation de ce projet est de 100.000 DT. À ce jour, seul le quart du financement nécessaire est disponible. Une demande a été adressée au ministère des affaires locales mais la réponse se fait attendre.
	Places	Non				La construction d'une esplanade à proximité des plages est en vue. Selon la mairie, un fonds européen, dont le nom ne nous a pas été précisé, permettra de concrétiser ce projet et englobera des villes voisines (noms des localités non précisés).
	Cimetière	Oui 3	Il existe des points d'eau pour chaque cimetière/ils sont bien éclairés, deux d'entre eux sont situés à proximité de logements. Ils sont clôturés et ne disposent pas de toilettes publiques.	Fréquentés par les femmes et les hommes, ils sont considérés comme sûrs.		
	Espaces verts	Oui	Non entretenus, dans les terres agricoles.			

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Parcs	Non		<p>Un projet de parcours de santé discuté au conseil est en voie de réalisation en coordination avec le ministère de la Santé.</p> <p>L'emplacement est sous forme de ceinture qui entoure la ville. Il y aura des toilettes différenciées, des bancs, des buvettes.</p>		
Commission de la femme, de la famille, et de l'égalité des chances			<p>Des réunions ont été organisées pour le développement économique de la région. La présidente de la commission s'est rendue avec un groupe de femmes artisanes auprès des organismes de financement pour exposer leurs projets en broderies, tapisseries, pâtisseries, fabrication de filets de pêche afin de bénéficier de microcrédits.</p> <p>Lors de la journée nationale de l'habit traditionnel, la présidente de la commission a mis en place des stands dans lesquels les femmes de la région ont présenté leurs produits et un défilé de mode de tenues de mariées, de peintres, de calligraphie, de création de bijoux, d'antiquaires a eu lieu.</p> <p>Il y a un problème d'appartenance politique au sein de la commission, ce qui fait que les projets choisis définissent une certaine orientation qui n'est pas forcément partagée par tous les membres.</p> <p>Les besoins de la femme dans la région sont fondamentalement liés aux loisirs car la commune ne dispose pas d'espaces verts ou d'espaces mixtes en ville abordables.</p> <p>La commission en coordination avec la commission de la santé a mis en place, suite aux demandes des citoyennes, des tranches horaires de visite dans le parc dédiées aux activités sportives. Il y a eu une forte affluence. Mais le parc n'est équipé ni pour les femmes ni pour les enfants.</p>			
Autre			<p>Chaque vendredi, journée consacrée aux citoyennes et citoyens, ceux-ci viennent faire des réclamations dont la majorité porte sur l'éclairage public, le transport, le vandalisme (parfois), la sécurité des jeunes filles et le transport.</p> <p>Les hommes de la ville sont généralement pêcheurs et leurs femmes les aident à subvenir aux besoins de la famille en travaillant à l'usine ; elles s'occupent de la culture des jardins et sont habiles pour la décoration. Les femmes poussent leurs filles à aller à l'école. Il n'existe pas d'emprise sur elles en vue de réduire leur mobilité ou de leur interdire de travailler. Les hommes fréquentent les cafés toute la journée et ne participent pas aux tâches ménagères et familiales.</p> <p>La visite de terrain a été effectuée vendredi, jour où la présence des femmes dans les halls de la municipalité est largement supérieure à celle des hommes.</p>			

**Programme pour un leadership municipal inclusif
avec l'appui des Affaires mondiales Canada**

Immeuble IRIS, 3ème étage rue du Lac Malären, Tunis, Tunisie

Tel : +216 71 860 245 / +216 71 860 243 / Fax : +216 71 860 242

Email : cilg@cilg-international.org - Site web : www.cilg-international.org